

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Election du Président, d'un Vice-Président chargé du secrétariat et d'un Vice-Président chargé des finances du Syndicat Mixte

---

**Date de transmission de l'acte :** 29/04/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 29/04/2026

---

**Numéro de l'acte :** 2026-04-28-D330 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-257302257-20260428-2026-04-28-D330-DE

---

**Date de décision :** 28/04/2026

**Acte transmis par :** Laurent PERRIER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif  
5.1.5. Election des présidents et vice-présidents EPL

Publication le 30/04/2026 sur [https://www.savoie.fr/web/sw\\_93044/actes-du-syndicat-mixte-des-islettes](https://www.savoie.fr/web/sw_93044/actes-du-syndicat-mixte-des-islettes)

**SYNDICAT MIXTE DES ISLETTES**  
**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit du mois d'avril, convoqué par lettre du 15 avril 2026 adressée à chacun de ses membres, le Comité Syndical s'est réuni, avec leur accord et à titre exceptionnel, dans les locaux de la Mairie de Valmeinier, sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, le plus âgé des membres du Comité.

Le Comité Syndical est composé de six membres en exercice.

A l'ouverture de la séance, à 18 heures 00 :

sont présents : Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Monsieur Philippe EXCOFFIER, Madame Nathalie FURBEYRE, Monsieur Christian GRANGE, Madame Sophie VERNEY.

est absent : Monsieur Olivier THEVENET.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant, le Comité Syndical délibère.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire Monsieur Alexandre ALBRIEUX, le plus jeune membre.

**Objet : Election du Président, d'un Vice-Président chargé du secrétariat et d'un Vice-Président chargé des finances du Syndicat Mixte.**

Le Président de séance rappelle aux membres présents :

1) que Monsieur le Préfet de la Savoie a créé, par arrêté du 2 janvier 1997, le Syndicat Mixte des Islettes, composé du Département de la Savoie et de la Commune de Valmeinier ;

2) et, suite aux élections municipales de mars 2026, qu'il convient de procéder à l'élection des membres constituant le Bureau de l'établissement, soit :

- un Président,
- un Vice-Président chargé du secrétariat,
- un Vice-Président chargé des finances.

**LE COMITE SYNDICAL,**

- Vu l'exposé du Président de séance,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte approuvés par délibérations de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal de Valmeinier du 8 novembre 1996, et notamment leurs articles 6, 7 et 8,
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 1997 portant création du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu la délibération du 15 juillet 2021 par laquelle le Conseil Départemental a désigné les quatre délégués du Département devant siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Islettes,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Valmeinier du 20 mars 2025 désignant les représentants de la Commune devant siéger au sein du Comité Syndical de l'établissement,
- Vu les articles L 5721-1 et L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1) sur invitation du Président de séance, procède, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Président.

Monsieur Christian GRANGE se déclare candidat.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : cinq.

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont faits connaître, à déduire : aucun.

Nombre de suffrages exprimés : cinq.

Monsieur Christian GRANGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec cinq voix est proclamé Président.

Le doyen du Comité Syndical,  
Président de séance,

Le Secrétaire,

Monsieur Christian GRANGE.

Monsieur Alexandre ALBRIEUX.

Les membres du Comité Syndical,

Monsieur Olivier THEVENET.

Monsieur Philippe EXCOFFIER.

Madame Nathalie FURBEYRE.

Madame Sophie VERNEY.

2) dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Christian GRANGE, élu Président du Syndicat Mixte des Islettes, à l'élection de deux Vice-Présidents.

- Election d'un Vice-Président, chargé du secrétariat

Madame Sophie VERNEY se déclare candidate.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : cinq.

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont faits connaître, à déduire : aucun.

Nombre de suffrages exprimés : cinq.

Madame Sophie VERNEY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec cinq voix est proclamée Vice-Présidente, chargée du secrétariat.

Le Président,

Le Secrétaire,

Monsieur Christian GRANGE.

Monsieur Alexandre ALBRIEUX.

Les membres du Comité Syndical,

Monsieur Olivier THEVENET.

Monsieur Philippe EXCOFFIER.

Madame Nathalie FURBEYRE.

Madame Sophie VERNEY.

- Election d'un Vice-Président, chargé des finances

Monsieur Alexandre ALBRIEUX se déclare candidat.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : cinq.

Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquelles les votants se sont faits connaître, à déduire : aucun.

Nombre de suffrages exprimés : cinq.

Monsieur Alexandre ALBRIEUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec cinq voix est proclamé Vice-Président, chargé des finances.

Le Président,



Monsieur Christian GRANGE.

Le Secrétaire,



Monsieur Alexandre ALBRIEUX.

Les membres du Comité Syndical,

Monsieur Olivier THEVENET.

Monsieur Philippe EXCOFFIER.

Madame Nathalie FURBEYRE.



Madame Sophie VERNEY.

